
Partie B – L'appareil gouvernemental

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international conseille le gouvernement en matière d'affaires étrangères. Et il administre et coordonne la politique étrangère du Canada. Mais comment cette politique est-elle établie?

Dans le régime politique canadien, le gouvernement a trois composantes : pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire, lesquels appartiennent, respectivement, au Parlement, au premier ministre et à son Cabinet (au nom de la Couronne), et aux tribunaux.

Parlement

Cabinet

Tribunaux